« 116 détenus refusent de réintégrer sur la MAH1, une épreuve de force : la réponse doit être à la hauteur ! »

UFAP UNSa Justice

CP SEYSSES

09/11/2026

Dimanche 8 novembre 2026, à l'issue de la promenade, 116 détenus ont refusé de réintégrer leur bâtiment sur la cour de la MAH1. Un événement d'une ampleur et d'une dangerosité particulièrement préoccupantes pour notre établissement et les personnels qui y travaillent.

Face à cette situation exceptionnelle, les ÉRIS de Toulouse arrivent sur site à 17 h 45, avant d'être rejointes par les ÉRIS de Bordeaux.

Vers 20 heures, l'intervention est déclenchée.

Trois détonations sont entendues au cours de l'opération. Dans le même temps, les agents des ÉRIS interviennent sous les huées de personnes détenues présentes aux fenêtres, dans un climat particulièrement tendu. Malgré cette hostilité, les équipes font preuve d'un professionnalisme et d'un sang-froid exemplaires.

L'intervention prend fin aux alentours de 21 heures.

Le bilan ne fait état d'aucun personnel blessé. Trois placements en prévention sont prononcés, dont celui d'un détenu classé DPS.

À ce jour, aucun motif de revendication n'est connu. Les investigations se poursuivent afin de faire toute la lumière sur cet événement. Dès le lendemain, des mesures importantes ont été prises pour renforcer la sécurité de l'établissement et de ses personnels.

UN PROFESSIONNALISME QUI MÉRITE D'ÊTRE SALUÉ !

L'UFAP UNSa Justice Seysses tient à féliciter les ÉRIS de Toulouse et de Bordeaux pour leur professionnalisme, leur sang-froid et leur engagement tout au long de cette intervention. Leur maîtrise de la situation a permis un retour à l'ordre sans personnel blessé, malgré l'ampleur du refus collectif.

Nous associons également à ces remerciements l'ensemble des agents de Seysses restés mobilisés en renfort, parfois bien au-delà de leurs horaires de service. Leur disponibilité, leur solidarité et leur sens du devoir méritent d'être soulignés.

Une nouvelle fois, ce sont les personnels qui ont répondu présents lorsque la situation l'exigeait !

116 DÉTENUS QUI DÉFIENT L'AUTORITÉ : ET APRÈS ?

Mais cet événement ne doit pas rester sans suites !

116 détenus qui refusent collectivement de réintégrer, ce n'est pas un simple incident de détention. C'est une véritable épreuve de force qui met directement à l'épreuve l'autorité de l'administration pénitentiaire et la sécurité de ceux qui y travaillent.

Soyons clairs : l'établissement pénitentiaire n'est pas un lieu où l'on choisit librement de respecter ou non les consignes des personnels. L'autorité des agents ne peut être contestée par la force du nombre !

Force doit rester à la loi, à l'intérieur des prisons comme à l'extérieur.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr

Au-delà du rétablissement de l'ordre, c'est maintenant la réponse de l'administration qui sera déterminante. Car une intervention réussie ne suffit pas : encore faut-il que les conséquences de tels actes soient réellement assumées.

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses refuse que les personnels soient mobilisés pendant des heures pour rétablir l'ordre, avant que tout reprenne comme si rien ne s'était passé !

L'UFAP UNSa Justice CP Seysses demande que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce refus collectif, ses éventuelles revendications et les responsabilités individuelles.

Une fois les responsabilités établies, nous exigeons des sanctions disciplinaires fermes, proportionnées à la gravité des faits, ainsi que des transferts à l'issue des sanctions prononcées pour les détenus dont le maintien sur place compromettrait la sécurité et le bon ordre de l'établissement.

Il ne saurait être question de laisser s'installer un sentiment d'impunité ou de permettre que de tels comportements deviennent un moyen de pression.

L'ADMINISTRATION DOIT MAINTENANT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS !

La surpopulation pénale et les tensions qu'elle engendre ne peuvent servir d'excuse à la remise en cause de l'autorité des personnels. Elles doivent, au contraire, conduire notre administration à renforcer ses moyens de prévention, de surveillance et d'intervention.

Nous attendons de la direction locale, de la DISP de Toulouse et de l'administration centrale des décisions concrètes pour préserver l'autorité des personnels et garantir leur sécurité au quotidien.

Nos collègues ont fait leur travail, avec courage et professionnalisme. Il appartient désormais à l'administration de faire le sien !

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Le Bureau Local **UFAP UNSa** Justice SEYSSES
Jean-Pierre VIATGE / Emmanuel MANQUAT



Union **F**édérale **A**utonome **P**énitentiaire - UNSa Justice CP SEYSSES/ZA SEGLA Rue Danielle Casanova BP 85 31603 MURET CEDEX
Portable : 06-73-67-01-25 ou Poste : 68-50 www.ufap.fr